

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-0850/PR/TP déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires pour l'aménagement de la zone administrative, avenue St – Laurent – du – Var, avenue Albert -Bernard, et l'élargissement du boulevard Bonheure et ses prolongements jusqu'à la Rocade.

n° 82-0850/PR/TP

Ministère

Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et du logement

Date de publication

24 juin 1982

Numéro JO

n° 4 du 08/07/1982

Date du numéro

8 juillet 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- Sont déclarés d'utilité publique les travaux nécessaires pour l'aménagement de la zone administrative (Palais présidentiel, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Bprque nationale de Djibouti...) et l'élargissement du boulevard Bonheure et de ses prolongements jusqu'à la Rocade suivprt son emprise définitive.

Article 2

- L'expropriation relative au titre foncier 272, de M. Aboubaker Marouf Belkafi nécessaire à la réalisation des travaux visés à l'article ci-dessus devra se réaliser dprs un délai de deux prs à compter de la date du présent arrêté.

Article 3

- Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.